

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 8 (1870)  
**Heft:** 22

**Artikel:** Lausanne, 28 mai 1870  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180854>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**Lausanne, le 28 mai 1870.**

Voici une motion déposée dans la séance du conseil communal de Lausanne, du 27 courant, dont le sujet nous paraît très-intéressant :

Il existe au nord-est de Lausanne, presque en ville, sur la localité dite *des Eaux*, une source d'eau minérale que l'on dit être riche en fer et que des personnes compétentes estiment de nature à pouvoir être utilisées avec fruit pour la guérison ou le soulagement de certaines maladies.

Mais cette source est laissée dans des conditions telles, ses abords et même le voisinage immédiat de la fontaine qu'elle alimente, sont si fréquemment souillés d'immondices que cela devient trop souvent un cloaque infect et qu'on éprouve une répugnance invincible à s'en approcher.

Il serait cependant à désirer que la population de Lausanne, surtout la partie de cette population qu'un labeur journalier ou un défaut d'aisance empêche d'aller chercher ailleurs, dans des établissements *ad hoc*, un soulagement à ses maux, puisse au moins profiter de ce qui est à sa portée sans faire pour cela violence au dégoût qui résulte de l'état actuel de la source et de ses abords.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de déposer sur le bureau la motion suivante :

La Municipalité est invitée

a) A faire étudier par des hommes de l'art le mérite de la source au point de vue médical; et dans le cas où l'emploi en serait reconnu utile,

b) A faire étudier les moyens d'améliorer l'état actuel des lieux, par exemple, par des clôtures remises à la garde d'une personne du voisinage; par la construction d'un petit pavillon ou portique qui puisse servir d'abri et de lieu de repos, et qui soit d'un aspect plus satisfaisant que le couvert massif actuel, ouvert à tous vents; par quelques plantations, gazonnements et chemins sablés dans l'enceinte fermée par la clôture;

c) A voir s'il serait préférable, en évitation de frais, d'affermir la source dont il s'agit à des conditions qui en garantissent l'usage au public au prix le plus bas possible.

D. BRAILLARD, architecte.

En nous associant avec plaisir au vœu émis par M. Braillard, nous rappelons que déjà au siècle dernier, les eaux ferrugineuses du Vallon attirèrent l'attention du célèbre docteur Tissot, qui en recom-

mandait l'usage pour beaucoup de cas. Ce lieu était alors très à la mode; le Flon, qui n'avait point d'usines dans son voisinage, y coulait limpide sous de beaux ombrages; la promenade était charmante et elle devint le rendez-vous des nombreux étrangers de distinction attirés à Lausanne par la présence de Voltaire et par la renommée de l'auteur de *l'Avis au peuple*. Mlle Curchod, qui épousa plus tard M. Necker, ministre de Louis XVI, y donna même, en plein air, un cours de littérature dans une chaire de verdure que ses nombreux auditeurs lui avaient préparée.

Club alpin suisse.

Quand les Conseils de la nation ordonnèrent un relevé topographique de la Suisse exact, complet et sur une grande échelle, que les travaux commencés en 1833 se terminèrent 30 ans après par un résultat sans précédent et encore sans égal, personne ne se doutait qu'on jetait du même coup les bases d'une société qui fait honneur à notre patrie, le Club alpin suisse. Quoique jeune, le Club alpin a conquis une place très marquée et très décisive; ses journaux, ses cartes superbes, ses annuaires dignes de l'attention et de la sympathie de tous ceux qui apprécient notre nation riche et variée, l'une de nos gloires et l'une des sources pures qui retrempe le moral, sont autant de monuments scientifiques et littéraires qui témoignent de l'activité des membres et du zèle qu'ils apportent à l'étude de questions d'un haut intérêt; c'est comme un écho de ces régions solitaires, parfois désertes, dont la voix mystérieuse arrive jusque dans nos paisibles demeures pour nous inviter à prendre le bâton du touriste et à nous acheminer à notre tour.

Le Club alpin se compose de sections qui nomment un comité central directeur. Jusqu'à présent, la Suisse romande n'a de sections que dans les cantons du Valais, de Genève et de Vaud; l'espérance de voir se former des sections nouvelles à Neuchâtel et à Fribourg a été maintes fois exprimé; si dans chacun de ces cantons quatre ou cinq personnes se mettaient à l'œuvre, nous aurions bientôt un bon renfort de plus.

Convoqués par une circulaire émanée du comité vaudois, la plupart des membres des trois sections étaient réunis à Aigle samedi, le 21, pour se rendre dans la vallée si gracieuse des Ormonts, que beau-